



Communiqué

TRANSPORT AERIEN

## MESURE DE REPRESENTATIVITE DANS LE SECTEUR AERIEN :

**Force Ouvrière****Première organisation syndicale !**

Pour la première fois, un arrêté fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans le périmètre de négociation du secteur aérien a été publié ce jour.

Des négociations ont été lancées pour l'ensemble des salariés du secteur au-delà de ceux qui relèvent de la convention collective (*personnel au sol, des entreprises et salariés relevant du champ d'application de la convention collective nationale ; personnel navigant technique exploitant d'hélicoptère ; des personnels navigants techniques et commerciaux des compagnies aériennes ainsi que des salariés des exploitants d'aéroports*).

En conséquence, la Direction générale du travail a ainsi établi cette représentativité "élargie" prenant en compte l'ensemble des champs de couverture de ces accords de branche.

Cette mesure place l'organisation Force Ouvrière en tant que première organisation syndicale au sein de la branche du transport aérien avec 24,34% des voix.

La FEETS-FO félicite l'ensemble des syndicats, sections syndicales, délégués et militants Force Ouvrière du secteur dans toutes ses composantes : compagnies aériennes (personnels au sol et personnels navigant), aéroports et assistance en escale de ce résultat historique.

Paris, le 23 novembre 2021

Pour tout contact: Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général : 01.44.83.86.20

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81